

<u>Tableau des jurisprudences</u> <u>en droit administratif L2</u>



Nom de l'arrêt	Date	Juridiction	Portée de l'arrêt	Résumé des faits
Arrêt Blanco	8 février 1873	Tribunal des conflits	Double consécration: responsabilité de l'État pour les dommages causés par des services publics + compétence de la juridiction administrative pour en connaître. Les principes du Droit civil sont donc écartés.	L'affaire Blanco concerne une enfant qui a été renversée et blessée par un wagonnet appartenant à un service public (manufacture des tabacs régie par l'État).
Arrêt Pelletier	30 juillet 1873	Tribunal des conflits	Création par le TC de la distinction entre faute personnelle et faute de service	M. Pelletier demande au tribunal judiciaire de déclarer illégale la saisie de son journal qui publiait. Il a basé sa demande en vertu de la loi sur l'état de siège. Il demandait ainsi la restitution des exemplaires, la condamnation des personnes ayant saisi son journal, et des dommages et intérêts.



Arrêt Cadot	13 décembr e 1889	Conseil d'État	Fin de la théorie du ministre-juge : le CE se proclame juge de droit commun du contentieux administratif.	M. Cadot, un directeur de la voirie et des eaux de la ville de Marseille, a vu son emploi supprimé par la ville. Il réclama des dommages et intérêts.
Arrêt Casanova	29 mars 1901	Conseil d'État	L'élargissement du recours pour excès de pouvoir par le biais de l'extension de la notion d'intérêt pour être recevable.	Un conseil municipal décide de créer un poste de médecin pour la commune qui soit financé par l'argent public. Le but était que les habitants puissent aller le consulter sans payer. Une requête a été faite par plusieurs requérants, résidant dans la même commune, dont le sieur Casanova, pour annuler cette décision.
Arrêt Terrier	6 février 1903	Conseil d'État	Le Conseil d'État est compétent, car c'est un contrat de service public. Le contentieux contractuel des collectivités territoriales est incorporé définitivement au contentieux administratif par la suite.	Un conseil général a pris la décision d'allouer une prime à tous ceux qui justifient avoir tué une vipère sur la présentation d'un certificat spécifique. Cependant, M. Terrier se fait refuser sa prime, car le crédit alloué pour la destruction de vipères était épuisé. Le conseil de préfecture du département s'était déclaré incompétent.
Arrêt Compagnie d'éclairage de la ville de Bordeaux	30 mars 1916	Conseil d'État	La consécration de la théorie de l'imprévision dans les contrats administratifs.	La compagnie cherchait à obtenir de la ville de supporter le surcoût de l'augmentation du prix du charbon. Le prix avait été



Arrêt Heyriès	28 juin 1918	Conseil d'État	Théorie des circonstances exceptionnelles, en période de crise, l'Administration a des pouvoirs étendus pour assurer la continuité du service public.	multiplié par cinq entre la signature et l'année 1916. Le Gouvernement, par un décret de 1914, a suspendu l'application de l'article 65 de la loi de 1905 pour les fonctionnaires civils, permettant des mesures disciplinaires sans communication préalable du dossier. M. Heyriès a été révoqué sans accès à son dossier et a contesté cette mesure en invoquant l'illégalité du décret de 1914.
Arrêt Époux Lemonnier	26 juillet 1918	Conseil d'État	Cumul de responsabilités personnelles et de service pour un même préjudice.	Lors d'une fête dans la commune, un stand de tir sur des buts flottants sur la rivière est installé. À cette occasion, Mme Lemmonier fait une balade au bord de la rive opposée à la fête. Pour autant, elle a été blessée par un tir. Les époux déclarent le maire responsable.
Arrêt Dames Dol et Laurent	28 février 1919	Conseil d'État	En temps de guerre, les circonstances exceptionnelles (temps/lieu) justifient une extension des pouvoirs de police (sécurité/ordre public).	Pour éviter la divulgation de secrets militaires ou de maladies, durant la guerre entre les soldats et les prostituées, un arrêté a interdit de servir de l'alcool aux filles seules ou accompagnées et de les employer. Un recours pour excès de pouvoir par plusieurs



				prostitués et les gérants des bars a été déposé envers l'arrêté.
Arrêt Société commerciale de l'Ouest africain	22 janvier 1921	Tribunal des conflits	Admission par le Conseil d'État de l'existence de services publics fonctionnant comme des entreprises privées. Naissance de la notion de Service Public Industriel et Commercial.	La société commerciale de l'Ouest africain était propriétaire d'une voiture qui fut endommagé lors d'un service de bacs sur des lagunes côtières par la colonie de Côte d'Ivoire.
Arrêt Jamart	7 février 1936	Conseil d'État	Les ministres ont un pouvoir réglementaire général pour prendre les mesures nécessaires à la bonne organisation.	Après un échange compliqué entre les ministres des pensions et M. Jamart, une mesure est prise à l'encontre de M. Jamart lui interdisant l'accès aux centres de réforme, l'endroit où il allait exercer ses fonctions.
Arrêt Société anonyme des produits laitiers "La Fleurette"	14 janvier 1938	Conseil d'État	Le Conseil d'État reconnaît pour la première fois la responsabilité de l'État du fait des lois. Cette charge est supportée par la collectivité.	La société La Fleurette fut obligée de cesser son activité suite à une loi du 29 juin 1934 et elle va donc demander une indemnisation à l'État. La société juge que cette loi s'applique uniquement pour des produits dangereux, ce qui n'était pas le cas des siens.
Arrêt Commune de St-Priest La Plaine	22 novembr e 1946	Conseil d'État	Extension aux collaborateurs occasionnels de l'administration de la couverture pour	Deux habitants d'une commune décident, suite à une demande de la mairie, de faire tirer les feux d'artifice pour la fête du village, de manière bénévole. Pourtant,



			responsabilité sans faute.	un engin a explosé, provoquant de graves blessures aux deux bénévoles. Les victimes ont demandé la reconnaissance de la responsabilité de la commune.
Arrêt Demoiselle Mimeur	18 novembr e 1949	Conseil d'État	La responsabilité d'un agent de l'administration est reconnue engagée même si la faute est personnelle, car elle n'était pas dépourvue de tout lien avec le service.	Un agent de l'administration avait heurté le mur de la maison de demoiselle Mimeur avec son véhicule militaire, lors d'une conduite non professionnelle. Demoiselle Mimeur demande réparation de son préjudice à son service.
Arrêt Ministre de l'Agriculture c/ Dame Lamotte	17 février 1950	Conseil d'État	Un principe selon lequel une décision administrative peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, même en l'absence de texte.	Une loi du 27 août 1940 avait autorisé aux préfets à concéder à des tiers des exploitations non cultivées, il fallait que la terre soit abandonnée depuis au moins deux ans. Cependant, les terres de la dame Lamotte ont été saisies par deux arrêtés suite à cette loi.
Arrêt Dehaene	7 juillet 1950	Assemblée Conseil d'État	En l'absence de loi applicable, pouvoir des chefs de service de réglementer le droit de grève des fonctionnaires. Le principe de continuité du service public	M. Dehaene, étant chef de bureau dans une préfecture, s'est vu suspendu et a reçu un blâme, car il avait participé à une grève dont le ministre de l'Intérieur en avait interdit la participation aux agents d'autorité.



			justifie la limitation du droit de grève.	
Arrêt Barel	28 mai 1954	Conseil d'État	Le principe selon lequel tout individu a un accès égal aux emplois et fonctions publics, ainsi qu'aux divers pouvoirs d'instruction du juge administratif.	Le secrétaire d'État à la présidence du conseil a rejeté des candidatures pour le concours d'entrée de l'École nationale d'administration (ENA) en août 1953. Les médias ont rapporté que selon un membre du cabinet du secrétaire, le gouvernement ne voulait pas admettre de candidats communistes à l'ENA.
Arrêt Syndicat général des ingénieurs -conseils	26 juin 1959	Conseil d'État	Le pouvoir réglementaire autonome est soumis aux principes généraux du droit qui ont une valeur supérieure même en l'absence de disposition législative.	Un décret de 1947 sur la profession d'architecte dans les territoires d'outre-mer et qui relève un pouvoir autonome réglementaire a été critiqué par le syndicat. En effet, ce dernier trouvait que le décret portait atteinte au principe de liberté du commerce et de l'industrie.
Arrêt Société des films Lutétia	18 décembr e 1959	Conseil d'État	Le Conseil d'État légitime l'interdiction par un maire d'un film s'il y a une atteinte à l'ordre public, au regard des circonstances locales. Consécration et ajout de la morale à la	Un maire interdisait la projection de certains films qu'il considérait contraire aux bonnes mœurs. La société a fait un recours pour excès de pouvoir.



			trilogie traditionnelle de l'ordre public.	
Arrêt Société Frampar	24 juin 1960	Conseil d'État	Caractère préventif de la mesure donne la compétence à la juridiction administrative. C'est le critère matériel qui prime le critère organique pour opérer la distinction entre la police judiciaire et la police administrative.	Durant la guerre d'Algérie, le préfet d'Alger a ordonné la saisie de numéros complets de France Soir et Le Monde, en se référant au Code d'instruction criminelle et au Code pénal. Cela était justifié par le fait que ces publications étaient considérées comme portant atteinte à la sûreté de l'État.
Arrêt Rubin de Servens	2 mars 1962	Conseil d'État	La décision présidentielle de recourir à l'article 16 de la Constitution est un acte de gouvernement et il n'y a aucun recours juridictionnel de la part du Conseil d'État possible.	L'utilisation de l'article 16 de la Constitution et de sa mise en œuvre avait été décidée suite au putsch d'Alger. Suite à la condamnation du Sieur Rubin de Servens par le tribunal militaire spécial, il a attaqué la décision présidentielle qui a établi ce tribunal.
Arrêt Syndicat général des fabricants de semoules de France	ler mars 1968	Conseil d'État	Rejet de la suprématie du droit international sur une loi nationale ultérieure et opposée.	Le décret du 28 juillet 1962 remplace les droits de douane par un prélèvement communautaire pour créer un marché commun européen. En septembre 1963, le ministre français autorise l'importation de semoules de blé d'Algérie sans prélèvement communautaire, considérant les deux pays



				comme un même territoire douanier. Le Syndicat demande l'annulation des décisions du ministère.
Arrêt Nicolo	20 octobre 1989	Conseil d'État	Abandon de la théorie de la loi-écran. Suprématie du traité international sur la loi même postérieure à sa ratification. Cela donne naissance d'un contrôle de conventionnalité des lois internes par le juge administratif.	Un électeur a remis en question la légalité des élections des représentants au Parlement européen qui ont eu lieu le 18 juin 1989. Il contestait la conformité d'une disposition d'un traité international, à savoir l'article 227-1 du traité de Rome.
Arrêt Commune de Morsang-sur-Orge	27 octobre 1995	Conseil d'État	Le respect de la dignité de la personne humaine est une composante de l'ordre public.	Des discothèques organisaient des "lancés de nains" dans l'objectif de divertir les clients. Le but était de projeter une personne atteinte de nanisme le plus loin possible, le cascadeur étant protégé, et avait donné son consentement, il en recevait même une rémunération.
Arrêt Koné	3 juillet 1996	Conseil d'État	Changement possible dans la hiérarchie des normes par le Conseil d'État, en requalifiant une norme juridique. Le bloc de constitutionnalité peut se hisser au-dessus des traités internationaux.	M. Koné, ressortissant malien, était accusé de deux chefs d'accusation par la Cour suprême de la République du Mali. Un mandat international a été lancé alors qu'il se trouvait sur le territoire français. Le Mali a demandé une extradition de M. Koné.



Arrêt Sarran et Levacher	30 octobre 1998	Conseil d'État	Primauté dans l'ordre interne de la Constitution face aux conventions internationales.	Les Accords de Nouméa de 1998 sont suivis d'un référendum en Nouvelle-Calédonie le 8 novembre 1998. Un décret adopté le 20 août 1998, fondé sur l'article 76 de la Constitution, organise ce vote. Des requérants, domiciliés en Nouvelle-Calédonie, se trouvent cependant exclus du scrutin, car ils ne vivent plus depuis 1988 comme le mentionne le décret.
Arrêt Commune de Béziers I	28 décembr e 2009	Conseil d'État	Pas d'annulation automatique en cas d'irrégularité (mise en balance de loyauté et stabilité des relations). Extension de la fonction du juge administratif.	Les communes de Béziers et Villeneuve-lès-Béziers ont conclu une convention en 1986, où cette dernière s'engageait à reverser une partie de la taxe professionnelle à Béziers en raison de la relocalisation d'entreprises. Après dix ans, Villeneuve-lès-Béziers résilie unilatéralement la convention, ce qui conduit Béziers à saisir la juridiction administrative pour annuler cette résiliation, tandis que Villeneuve-lès-Béziers soulève l'exception de nullité de la convention de 1986 en défense.
Arrêt Commune de Béziers II	21 mars 2011	Conseil d'État	Possibilité d'un recours de plein contentieux tendant à la reprise des relations contractuelles que le juge	La commune de Béziers a contesté la résiliation unilatérale du contrat, d'abord auprès du tribunal administratif puis de la cour administrative d'appel, mais



			administratif peut ordonner.	sans succès. Le Conseil d'État est saisi pour déterminer la recevabilité d'un tel recours contre une décision de résiliation unilatérale de contrat administratif par une entité publique.
Arrêt Département du Tarn-et -Garonne	4 avril 2014	Conseil d'État	Élargissement du recours « Tropic » (CE, 16 juillet 2007) à tous les tiers susceptibles d'être lésés, dans leurs intérêts (direct et certain), par la passation du contrat ou ses clauses.	Le département de Tarn-et-Garonne avait conclu un marché public de travaux avec une entreprise. Plusieurs tiers avaient contesté la validité de ce marché devant le juge administratif, alléguant que certaines clauses étaient illégales.
Arrêt GISTI	12 juin 2020	Conseil d'État	Élargissement du domaine des actes susceptibles de recours pour excès de pouvoir : les lignes directrices, les circulaires, les actes de soft law.	La division spécialisée dans la détection de fraudes documentaires de la police aux frontières a suggéré, par une note d'actualité, de ne pas accepter les actes de naissance venant de Guinée. Les autorités pensent qu'il y a des risques de falsification des actes d'état civil.